



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :
 A Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,
 TART-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DES INSERTIONS :
 ANNONCES,
 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement res-
 tusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.			
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
8	Dim.	Ap. st Michel	
9	Lundi	st Grégoire.	Albas, Cabrerets, st-Paul-Labouffie, Lacapelle-Marival, Sonac, Concorès, Goudou, Labastide-Murat, Martel, Cajarc, Faycelles, Puybrun, Monfaucon
10	Mardi	st Antonin.	
11	Mercr.	st François.	Thémines, Fajoles.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.		
HEURE DE DÉPART.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban, Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat), Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	(Castelnau-de-Montratier/Limogne)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 4 Mai 1864.

BULLETIN

Sa Majesté l'Impératrice a reçu, le 30 avril, aux Tuileries, le Conseil supérieur de la Société du Prince Impérial. Nous donnons plus loin le compte-rendu des opérations de la Société pendant le dernier exercice. S. M. a remercié, dans cette réunion, les membres du Conseil et des Comités du zèle et du dévouement dont ils ne cessent de donner des preuves.

La question d'armistice ne paraît pas devoir être encore vidée; il est à craindre que le Danemark ne consente pas à céder la possession des mers, ce que les deux grandes puissances Allemandes regardent comme la condition première d'une suspension d'hostilités.

L'Army-and-Navy-Gazette annonce que la flotte de la Manche a reçu l'ordre de se rendre aux Dunes, c'est-à-dire à l'entrée de la mer du Nord. Cette mesure a été provoquée par l'envoi de forces maritimes autrichiennes dans la Baltique. Cette démonstration du gouvernement britannique ne manque pas de gravité.

Il y a deux jours, le général danois Hagermann refusa le combat que lui offrait le général de l'armée alliée et se retira au-delà de Limplford. Ce mouvement paraît avoir eu pour motif le parti pris à Copenhague d'abandonner le Jutland. Fredericia, en effet, a été évacuée dans la journée du 29 avril par les Danois. L'armée prussienne a aussitôt occupé la forteresse où elle a trouvé 197 pièces de canon, et, en outre, un nombreux matériel de guerre. Le prince Frédéric-Charles et le feld-maréchal de Wrangel ont fait, le 30, leur entrée à Fredericia. Les troupes danoises ont été transférées dans l'île de Fionie.

Cette résolution du gouvernement Danois augmente encore nos craintes au sujet de l'acceptation de l'armistice, et les lignes suivantes d'une correspondance de la Gazette de France viennent corroborer notre manière de voir :

« Le Danemark renonce à la lutte sur la terre-

ferme, afin de la prolonger sur mer; ou, ce qui revient au même, qu'il entend continuer sur mer, sinon les hostilités, du moins le blocus, même dans le cas d'un armistice, et nous savons déjà que les deux grandes puissances allemandes ne signeront un armistice que s'il stipule la cessation du blocus. On peut donc tenir pour à peu près certain qu'il n'y aura pas d'armistice; et si la conférence continue ses délibérations, elle sera obligée de les continuer, non pas au bruit du canon, comme nous le disions hier, — puisque les Danois évacuent la terre-ferme, — mais avec des belléphants qui se refusent à toute trêve, ce qui ne facilitera pas une conclusion amiable.

Une dépêche de Marseille nous donne des nouvelles sur les troubles survenus à Tunis. A la date du 25 avril, les insurgés étaient campés à une journée de marche de la ville.

Le Bey aurait accordé la réduction des impôts et l'abolition de la Constitution, mais il hésitait à destituer deux ministres, objet de l'animadversion des rebelles.

Un complot, qui allait éclater, a pu être découvert et réprimé. Tunis est calme, cependant les troupes sont chancelantes. Nos nationaux n'auront pas à souffrir, espérons-le, de ces désordres. Jusqu'ici, du moins, les Européens ont été respectés.

« Ce qu'on se plaît à remarquer, lisons-nous dans une lettre adressée de la Goulette au Sémaphore, et ce qui rassure un peu nos intérêts et nos familles, au milieu de ce mouvement insurrectionnel, c'est que jusqu'à présent les insurgés respectent les propriétés et la vie des Européens, en déclarant nettement qu'ils n'en veulent qu'au gouvernement tunisien actuel et surtout au premier ministre et au trésorier. »

La Pologne lutte toujours, mais jusqu'où pourra aller cette lutte inégale. Chaque jour les nobles enfants de l'indépendance tombent sur le champ d'honneur, et ceux qu'épargne le sabre russe sont prudemment expédiés au fond de la Sibérie. Mais si des motifs puissants empêchent les grandes nations de voler au secours de la généreuse Pologne, les horribles tortures dont ce malheureux peuple est victime émeuvent vi-

vement tous les nobles cœurs. C'est ainsi que nous voyons le Saint-Père exprimer hautement ses sympathies pour les opprimés du Nord.

Voici l'analyse de l'allocution improvisée par le Pape dans le dernier consistoire :

« Partout des joies et des douleurs pour l'Eglise, » s'est écrié le Saint-Père avec force. Mais il est » impossible de garder le silence devant l'atroce » persécution qui a lieu dans le grand empire du » Nord. Après avoir poussé ses sujets à la révolte, » le souverain de ce pays, sous prétexte de répri- » mer l'insurrection, extirpe le catholicisme, dé- » porte les populations dans des contrées glaciales » où elles sont dépourvues de toute consolation re- » ligieuse, exile les évêques et — fait inouï! — » les prive de la juridiction que je leur ai conférée. » Et que personne n'ose dire que je fomente » la révolution par des protestations nécessaires. Je » sais distinguer la révolution moderne et la liberté » raisonnable. Mais si je proteste contre ce poten- » tiat, c'est pour soulager ma conscience, et ne pas » entendre un jour le Souverain Juge me dire : » Pourquoi as-tu gardé le silence ? »

Ces paroles du Saint-Père ont produit une immense sensation.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.
 (Agence Havas).
 Londres, 2 mai.

La Banque d'Angleterre vient d'élever son escompte de 7 à 8%.

La Bourse de Londres est fermée aujourd'hui à cause de la fête de la Reine.

Londres, 2 mai.

Le Morning-Post dit : Quand la conférence se réunira mardi, la flotte anglaise se trouvera plus près du théâtre de la guerre. La flotte du canal est partie pour les Dunes, d'où elle ne sera plus qu'à cinquante heures de distance de la Baltique. La conférence est illusoire. On ne s'attend pas pour demain à l'acceptation de l'armistice. Si l'Allemagne veut détruire le Danemark, la flotte du canal devra immédiatement se rendre dans la Baltique.

Copenhague, 30 avril.

L'ennemi poursuit sa marche dans le Jutland. Il a occupé Randers, Hobro et probablement Holstebro.

Aucun fait important n'est signalé du quartier-général de l'armée Danoise.

Copenhague, 30 avril.

Le ministre de la guerre publie un rapport, en date du 29 avril, d'où il résulte que Fredericia avait été déjà évacué, sur l'ordre du gouvernement, par le gros

des troupes danoise et qu'il n'y restait plus qu'une faible garnison, quand le ministre de la guerre fut informé par le général Nielsen, commandant de cette place, que l'ennemi avait attaqué, le 28 au soir, les vedettes danoises. Le commandant Nielsen, apprenant que l'ennemi se proposait d'attaquer la place le lendemain, fit embarquer, pendant la nuit, le reste de la garnison avec le matériel de guerre le plus important, encloua les canons, emporta une partie des munitions et détruisit le reste.

Copenhague, 30 avril.

Le Dagbladet dit : Les débats de la conférence sur l'armistice montrent ce qu'on peut attendre de cette assemblée. Il vaut mieux pour le Danemark entamer des négociations avec l'ennemi; il aura de meilleures conditions à Berlin qu'à Londres.

Copenhague, 1^{er} mai.

Les prussiens ne se bornent pas à des réquisitions en nature dans le Jutland. Ils viennent d'imposer à cette province une contribution de 72,000 livres sterling (1,800,000 francs) à payer dans 48 heures.

Trieste, 2 mai.

Les avis d'Athènes du 28 avril annoncent que le ministère est ainsi composé :

MM. Balbi, présidence du Conseil, finances; Angerino, intérieur; Papazaphirooulos, justice cultes; Zimbrakaki, guerre; Canaris, marine, Caligas, affaires étrangères.

La question des élections pour les Iles Ioniennes a été réglée d'une manière satisfaisante par l'assemblée. Le budget a été adopté.

Rome, 1^{er} mai.

La Congrégation de l'Index vient de condamner douze nouveaux ouvrages parmi lesquels se trouvent l'histoire élémentaire et critique de Jésus par Peyrat, du Pape, par Chiloté, défense de la liturgie de Lyon, catéchisme de liturgie et les œuvres spirituelles d'Allan-Kardee.

Paris a été douloureusement affecté d'une nouvelle qui met en deuil le monde des arts. Meyerbeer est mort aujourd'hui, à cinq heures du matin. Le glorieux auteur de Robert le Diable et des Huguenots, est mort presque subitement, après une maladie de quelques jours. Il était né le 5 septembre 1794, et par conséquent dans sa soixante-dixième année. Notre époque perd en lui un de ses plus illustres enfants, un de ses plus brillants génies.

Revue des Journaux
 MONITEUR.

On lit dans le bulletin du Moniteur :
 « Fredericia a été évacuée dans la journée du 29 avril par les Danois, et occupée par l'armée austro-prussienne.
 » L'état de santé du roi de Wurtemberg a

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 4 mai 1864.

LE TREMBLEMENT DE TERRE
 PAR
 ROBERT HELLER
 13
 CHAPITRE XII
 Le Combat de Taureau.

(Suite.)

— Elle ne croira point cela, car elle vous connaît. Vous avez fourni une nouvelle arme à ses parents; mais votre infidélité même, quand il y aurait des motifs beaucoup plus sérieux d'y ajouter foi, ne briserait pas encore la résolution d'un cœur énergique.

— Que ta confiance est admirable! dit-il en la regardant d'un œil charmé. Que tu as de nobles sentiments! Combien tu le rendras heureux, l'homme qui obtiendra ton amour!

— Oh si je le pouvais! s'écria-t-elle en sanglotant; et la fierté de son attitude fit place tout à coup à un attendrissement qu'elle ne put réprimer.

Ses yeux se mouillèrent, sa tête s'inclina sur sa poitrine, un frisson lui secoua tous les membres, et la reproduction est interdite.

elle s'enfuit, sans même souhaiter le bonsoir à Rodriguez. Le marquis, effrayé, la suivit; mais elle monta l'escalier avec la rapidité de l'éclair, et puis, sans se retourner une seule fois ni ralentir un seul instant sa course, elle gagna sa chambre et s'y enferma.

Le lendemain, tout Caracas affluait vers la vaste enceinte disposée pour le combat de taureau. Décorée avec magnificence, ne présentant de tous côtés aux regards que draperies aux couleurs vives, bannières flotantes, tapis brodés, elle réunissait bientôt des milliers de spectateurs : les hommes drapés gravement dans leurs manteaux, les femmes vêtues du riche costume national. Sur tous les visages éclatait l'enthousiasme; on n'entendait qu'applaudissements et cris de joie.

Des fanfares annoncèrent l'entrée de l'ordonnateur de la fête avec les alguazils. Don Rodriguez de Vallida montait un cheval superbe. En grand uniforme, une agrafe de diamants à la plume de son chapeau, une écharpe blanche passée en sautoir sur sa poitrine, il attirait les regards et les sympathies de la foule par son port noble et gracieux et par l'affabilité de ses saluts et de son sourire. Une expression de gravité mélancolique donnait à son visage ce charme mystérieux qui intéresse les femmes beaucoup plus qu'une beauté riante. Son œil noir trahissait un chagrin caché, et ses lèvres semblaient comprimer une plainte douloureuse dont plus d'une jeune personne aurait bien voulu être l'objet.

Les autorités parurent à leur tour et prirent place dans les loges réservées; puis de nouvelles fanfares donnèrent le signal du combat. Nous n'en rapporterons point toutes les phases; le plaisir favori du peuple espagnol est connu par de trop nombreuses et trop complètes descriptions. Nous raconterons seulement une scène qui imprimera à la dernière partie du spectacle le cachet plus particulier des mœurs de l'Amérique méridionale.

Trois taureaux avaient été tués, lorsqu'on en pou-

sa dans l'arène un quatrième, le plus sauvage qu'eussent jamais produit les bords de l'Orénoque. Pour exciter encore sa fureur, on avait mis à ses trousses des chiens, qui le poursuivaient de leurs aboiements jusqu'à ce qu'il en eût tué deux en les lançant en l'air, percés par ses cornes. Alors un cavalier parut, qui n'était armé que du lasso. Il montait un cheval aussi ferme sur ses jarrets et aussi agile que le taureau, et aussitôt s'engagea une course dans laquelle il fut tour à tour poursuivi et poursuivi. Enfin se présenta une occasion favorable de lancer le lasso. Soit manque d'habitude de s'exercer devant une assemblée si nombreuse, soit que le costume imposé par la circonstance gênât le Llanero dans ses mouvements, le noeud coulant resta accroché aux cornes du taureau, au lieu de se serrer autour de son cou, et le fit bondir. Désarçonné par la secousse, le cavalier tomba et fut entraîné par l'animal furieux, qui poursuivait le cheval. Mais ce dernier l'évitait avec l'habileté des chevaux des steppes, le taureau se retourna contre l'homme, qui, lâchant la corde, se remit lestement sur ses jambes.

Sa vie courait néanmoins un danger imminent. Plusieurs voix lui crièrent de se réfugier derrière la baranda, première clôture de l'arène, séparée par un étroit couloir de l'enceinte derrière laquelle s'élevait l'amphithéâtre destiné aux spectateurs, et pouvant livrer passage aux combattants en péril par des ouvertures trop étroites pour un taureau. Mais le malheureux Llanero n'avait pas le choix de la direction à prendre. Il ne quittait pas des yeux le taureau, et, à chaque bond de cet ennemi, il en faisait un lui-même en sens contraire. Il était évident que son agilité et sa force ne résisteraient pas longtemps à ces efforts désespérés.

La vue de cet homme désarmé, privé de son unique moyen de défense, et cette considération que le Llanero n'était pas un combattant salarié, dispo-

saient les spectateurs à une compassion qu'ils ne prodiguaient guère aux toréadors. Elle se changea bientôt en une véritable angoisse; tous les cœurs frémissaient, le sang se glaça dans les veines de tous quand le Llanero, faisant une suprême tentative, traversa l'arène avec une rapidité prodigieuse, dans l'espoir de s'abriter derrière la baranda. Mais le taureau le suivit sur les talons. Déjà ses naseaux fumants touchaient presque le dos du fugitif, et il se préparait à lui lancer un coup de cornes, quand il marcha sur la corde du lasso, qu'il traînait toujours. Il plia sur ses genoux, sans s'abattre, il est vrai; mais l'instant d'arrêt qui en résulte donna au Llanero le temps d'atteindre la baranda.

Par malheur, il en manqua l'ouverture, et lorsque, rassemblant toutes ses forces, il essaya de la franchir d'un saut, il glissa et tomba par terre. Il était perdu; le taureau allait le fouler aux pieds ou le déchirer avec ses cornes si, au moment même où l'animal se ruait violemment contre la baranda, une épée ne se fût enfoncée dans sa poitrine.

Le marquis de Vallida, qui avait autorisé le Llanero à montrer son habileté en public, se considérait, pour ainsi dire, comme moralement responsable de la vie de cet homme. Le voyant en péril et s'apercevant que les toréadors avaient tous quitté l'arène pour aller se rafraîchir, il n'hésita pas à lui porter secours. Il se plaça à une porte de communication entre l'arène et la loge des commissaires de la fête, tira son épée et la présenta au taureau, qui accourait sans le voir, uniquement occupé de l'ennemi qu'il poursuivait. Rodriguez avait calculé que, lancé ainsi de toute sa force, l'animal s'enfoncerait lui-même le fer dans la poitrine. Grâce au sang-froid et à l'intrépidité du marquis, le coup réussit à merveille. Le taureau recula en chancelant, un flot de sang épais sortit bouillonnant de sa blessure, et avant d'avoir rétrogradé jusqu'au milieu de l'arène, il s'a-

éprouvé, depuis quelques jours, une amélioration sensible. Le départ pour la Haye de la reine des Pays-Bas, qui a eu lieu dimanche, confirme la situation plus favorable de son auguste père...

» Le gouvernement persan vient de prolonger jusqu'à la frontière de l'Araxe son réseau télégraphique. Comme, de son côté, la Russie a construit une ligne électrique entre l'Araxe et Tiflis, les communications entre la Perse et l'Europe, sont aujourd'hui directement établies.

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Auguste Vitu :

« Nous avons signalé l'objection grave que suscitait le projet de loi sur la refonte des monnaies divisionnaires en ce qu'il faisait disparaître le franc effectif, base de notre système monétaire et ne le laissait plus subsister qu'à l'état de monnaie de compte.

» Cette objection a frappé la commission chargée de l'examen du projet, qui, d'accord avec le gouvernement, vient d'être modifié de manière à ne plus laisser de prise à une critique sérieuse. Le franc et ses multiples conserveront leur valeur intrinsèque; il ne sera frappé, au titre réduit de 835 millièmes que des pièces de 50 et de 20 centimes. Le montant de l'émission sera égal à la somme des monnaies anciennes qu'on retirera successivement de la circulation plus une somme complémentaire de trente millions.

» En renfermant la fabrication de la monnaie nouvelle dans les limites de la véritable monnaie divisionnaire, c'est-à-dire inférieure à un franc, le projet de loi répond aux nécessités qui l'avaient fait naître, et respecte le principe de la loi du 7 germinal an X, qui a produit depuis soixante ans d'excellents résultats.

LA FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Renaud :

« Le dernier acte de Garibaldi sur le sol britannique a été la publication d'une adresse au peuple anglais. L'homme de la révolution universelle et l'ennemi de la France se révèlent à chaque ligne dans ce document. Garibaldi voue à l'Angleterre, qui n'a rien fait pour affranchir l'Italie, une reconnaissance qu'égalise seule son ingratitude envers la nation qui a versé son sang à Magenta et à Solferino. »

LA PRESSE.

La *Presse* maintient l'exactitude de ses prévisions en ce qui concerne la suspension d'armes :

« Il demeure toujours vrai, dit M. Jauret, que l'armistice sans conditions, ou plutôt avant pour conséquence la levée du blocus, et s'étendant aux opérations maritimes, ne soulève aucune difficulté en Allemagne; qu'il groupe, dans un accord incontestable, toutes les puissances représentées à la Conférence, et que le Danemark seul, en réservant le maintien du blocus, entrave la rapide conclusion de ce premier arrangement.

» Enfin, nous croyons pouvoir résumer la situation en ces termes d'une netteté incontestable :

» Les puissances allemandes ont dû déjà donner avis qu'elles acceptent l'armistice sur la base de l'*uti-possidetis* sur terre et sur mer,

c'est-à-dire à la condition que le blocus sera levé, en même temps que seront suspendues sur terre les opérations militaires »

LE MONDE.

Nous lisons dans une correspondance, adressée de Vienne, au *Monde*, et reproduite sous la signature de M. Eugène Taconet :

« On ne parle plus, depuis le départ de l'Empereur Maximilien, de l'affaire mexicaine; les journaux s'en taisent complètement; ils sortiront probablement de leur mutisme quand l'acte d'Etat relatif à la renonciation de l'archiduc sera soumis à l'appréciation des deux Chambres, à leur prochaine réunion.

» Du reste, l'affaire du Mexique n'est pas restée sans influence sur les relations entre la France et l'Autriche. Le fait satisfaisant que ces rapports, quelque peu tendus auparavant, deviennent de plus en plus amicaux, est dû principalement à cette affaire ou plutôt à son heureuse issue.

LA FRANCE.

La *France* termine, en ces termes, un article sur l'armistice :

« On nous rendra cette justice que, lorsqu'il s'est agi de conférences, nous en avons accueilli le principe avec un sincère désir de pacification, mais sans nous faire illusion sur les difficultés que l'œuvre des négociations devait nécessairement rencontrer.

» Ces difficultés se présentent plus tôt même que nous ne le pensions; car si la question fondamentale qui s'agit entre l'Allemagne et le Danemark, compliquée des vues ambitieuses de la Prusse et des arrière-pensées de l'Autriche, doit soulever les plus sérieux débats, nous espérons du moins que tout le monde serait d'accord pour arrêter une effusion de sang qui afflige et inquiète l'Europe.

» La France, et ce sera son honneur, malgré les obstacles que sa loyale politique aperçoit devant l'œuvre de la Conférence, a été la première à se joindre, sans réserve, aux efforts pacifiques de l'Angleterre; elle est la première aussi à conseiller aux parties belligérantes la justice et la modération, et nous pouvons affirmer que, sur toutes les questions qui pourront surgir, ce n'est pas son plénipotentiaire qui, faute d'instructions préalables, empêchera le rétablissement de la paix. »

LE NORD.

Le *Nord* publie, sous la signature de M. Guinot, secrétaire de la rédaction de cette feuille, les considérations suivantes :

« Deux alternatives se présentent actuellement à la politique danoise. La conduite du parti qui a été au pouvoir depuis dix ans a excité au plus haut degré l'antipathie des Allemands et contribué, autant que les exigences immo-dérées des duchés, à amener la crise qui, aujourd'hui, menace l'existence du Danemark. En sacrifiant résolument les hommes politiques qui se rattachent à cette école, le gouvernement danois pourrait, à l'aide de ses partisans dans les duchés, arriver à la solution la plus favorable qu'il puisse espérer dans les conditions actuelles : le partage du Schlesvig d'après les nationalités, et le Schlesvig méridional avec le Holstein, lié au Danemark par l'union personnelle. Pour y arriver, il faudrait trouver des hommes d'Etat assez résolu pour affronter la tempête de l'indignation publique qui ne manquerait pas de se déchaîner contre ce qu'on considérerait comme une trahison à la

mulâtresse. Ses longues paupières timidement baissées, pâle, tremblante, à demi-évanouie, elle serait tombée si elle n'avait été soutenue par une dame âgée, vêtue de noir avec autant de simplicité que de recherche.

« L'honneur de la journée est au marquis de Vallida, dit cette dernière à don Antonio d'Huerta, assis à côté d'elle. Ce coup de théâtre aurait-il été préparé? Ne serait-ce qu'une comédie dans le drame? — Qu'entendez-vous par là? répliqua don Antonio. Peut-on prévoir et calculer d'avance qu'un homme courra un pareil danger? D'ailleurs mon neveu est incapable d'une cruauté pareille, et cet artifice serait indigne de lui. »

« Au ton de ces paroles, la dame s'aperçut qu'elle avait froissé don Antonio; elle reprit donc pour l'apaiser :

« Vous rendez justice à votre parent, et cela vous fait d'autant plus d'honneur que vos convictions diffèrent complètement des siennes.

« A part ses malheureuses erreurs politiques et son honteux choix d'amis, répondit don Antonio avec un coup d'œil méprisant du côté de la loge de Joséfa, Rodriguez est un gentilhomme dont le caractère ne peut qu'honorer la famille. Ses adversaires mêmes sont forcés d'en convenir.

« Qui en doute? » répliqua la dame, en appelant d'un geste furtif l'attention de son interlocuteur sur la ravissante jeune fille qu'elle soutenait toujours.

Don Antonio fut pleinement satisfait de cette réponse, car il n'avait pris la défense de son neveu que pour l'honneur de la famille, et pas le moins du monde par attachement personnel.

Les acclamations du peuple ne cessèrent que quand don Rodriguez, cédant à un désir bruyamment manifesté, se décida enfin à faire à cheval le tour de l'arène. Il tenait à la main le ruban conquis sur le taureau et semblait avoir l'intention de l'offrir à une

patrie. Tant qu'il restera à Copenhague, le moindre vestige de la politique de M. Hall, tout arrangement avec les allemands des duchés sera impossible.

» Nous ne prétendons pas qu'il soit facile d'inaugurer une pareille politique sous la pression de l'opinion publique de Copenhague. Mais il est néanmoins vrai que si les hommes d'Etat danois veulent l'intégrité de la monarchie, ils doivent également vouloir les moyens de la conserver. »

L'OPINION NATIONALE.

On lit dans l'*Opinion Nationale*, sous la signature de M. J. Labbé :

« Nous avons publié hier, le résumé d'une allocution du Pape, où Pie IX flétrit énergiquement les tyrans de la Pologne. Cela est bien, cela est grand, et si la papauté avait toujours tenu un pareil langage, ce n'est pas nous qu'elle compterait parmi ses adversaires. »

LE MONDE.

Le *Monde* reproduit sous la signature de M. Eugène Taconet, des extraits de sa correspondance de Rome, en date du 27 avril :

« Rome entière retentissait des paroles prononcées par le Souverain Pontife, à la propagande, sur la persécution que le gouvernement russe exerce avec tant de barbarie contre l'église catholique en Pologne. On dit le chargé d'affaires russe très-inquiet. Il court, demandant à chacun le texte du discours; mais nul ne le lui donne. »

Pour extrait : A. LAYTON.

SOCIÉTÉ DE PRINCE IMPÉRIAL.

Sa Majesté l'Impératrice a reçu, hier samedi, aux Tuileries, le conseil supérieur de la Société du Prince Impérial, les maires de Paris, les présidents et membres des comités locaux du département de la Seine.

« A deux heures et demie, Sa Majesté, lisons-nous dans le *Moniteur*, accompagnée des dames du Palais et du chambellan de service, est entrée avec S. A. I. le Prince Impérial dans la salle des maréchaux.

» Après avoir donné lecture d'une lettre par laquelle Mgr l'archevêque de Paris, président du conseil supérieur, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, par suite d'une indisposition, M. Trémy, vice-président, a lu le compte-rendu des opérations de la Société pendant l'exercice 1863-64. »

Il résulte du rapport présenté à l'Impératrice et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement, que l'avoir de la société au 15 avril 1864 s'élevait à 4,698,489 fr. 40 c., il s'élevait au 31 mai 1863, à 4,449,673 fr. 29 c. La différence, en faveur de 1864, est de 248,815 fr. 81 c.

Cette somme est ainsi employée, prêts au travail 567,856 fr. 31 c. — Obligations 0/0 du crédit foncier 4,002,451 fr. 44 c. — Placements divers 49,352 fr. 85 c. — Caisse d'épargne de Paris 38,362. — Compte courant au crédit foncier de France 40,466 fr. 50 c. — Total égal à l'avoir de la société, au 15 avril 1864... 4,698,489 fr. 40 c.

Ne figurent pas dans les recettes, ainsi que le fait observer le rapport : 1° les remboursements effectués dans les caisses d'épargne des départements et qui ne seront encaissés qu'au mois de juin; 2° les cotisations des fondateurs qui doivent être payées dans le courant du mois d'avril; 3° les cotisations des associés que les dames patronnesses, depuis leur récente installation, ont recueillies avec le plus louable empressement.

« Votre Majesté a pu se convaincre par l'exposé qui précède, poursuit M. le rapporteur, que l'année qui vient de s'écouler n'a pas été stérile pour la société. Nous ne nous dissimulons pas qu'il nous reste

dame. Partout sur son passage se renouvelaient les vivats, et il remerciait les assistants du regard et du geste.

En passant devant la loge occupée par don Antonio d'Huerta et sa société, il y plongea un coup d'œil, reconnut son oncle et les deux dames, arrêta son cheval par un mouvement involontaire et demeura immobile, comme si toutes ses facultés se concentraient sur un objet unique. Et la foule, croyant deviner sa pensée, cria aussitôt : « Le ruban ! A la plus belle le ruban ! »

Soit qu'il obéit instinctivement, soit qu'il voulait expliquer par là son brusque arrêt, Rodriguez s'approcha de la clôture, mit le ruban au bout de son épée et le présenta à la jeune dame assise au fond de la loge. Elle se leva, s'avança un peu, et l'on aperçut un visage dont le pâleur de marbre s'effaçait sous les roses les plus éclatantes. Sa main saisit le ruban; murmure de curiosité et de surprise, où se mêlait le nom de Tésoro, courut par toute la salle, et de nouveaux applaudissements s'élevèrent en témoignage de l'approbation donnée au bon goût du marquis.

L'autre moitié de l'arène, il faut l'avouer, fut expédiée par Rodriguez avec moins de cérémonie. Son cheval prit tout à coup une allure plus rapide, et Joséfa n'obtint même point la faveur d'un sourire, elle à qui était destinée, une minute auparavant, le trophée qui paraît maintenant le sein de Paula del Tésoro.

Mais la mulâtresse n'eut pas l'air de remarquer cette négligence. L'apparition subite de la comtesse et de sa fille, qu'elle était à cent lieues de croire à Caracas, la préoccupait à tel point que ses regards ne quittaient plus la loge de ces dames. Elle eut beau faire, cependant; elle ne put apercevoir Paula, qui s'étant hâtée de reprendre sa place dans le fond, était redevenue invisible.

beaucoup à faire, mais l'avenir de notre institution est aujourd'hui assuré. Plus de 550,000 fr. prêtés à 2,300 individus, sans autres garanties que la moralité et le travail, 80,000 fr. dus au mois de décembre 1863, et 87,000 fr. payés au mois d'avril 1864, voilà des chiffres devant lesquels toute incertitude doit disparaître.

» Cette heureuse tentative n'est pas sans doute étrangère au mouvement qui porte aujourd'hui les esprits vers la question des banques populaires. Depuis la création de la Société du Prince Impérial, plusieurs sociétés se sont constituées dans le but d'étendre et de généraliser les bienfaits du crédit. Nous serons toujours heureux de voir se multiplier ces établissements qui, par la diversité de leurs formes et de leurs conditions, finiront par embrasser toutes les catégories de travailleurs. Chacun d'eux trouvera, dans l'ensemble des rouages économiques, sa place et son utilité. Les uns, se renfermant dans les usages de la banque, s'emploieront à faire circuler des signatures jusqu'alors sans valeur commerciale; d'autres s'appuyant sur le levier si puissant de la mutualité et de la solidarité, donneront du crédit à des individus qui ne pouvaient en obtenir isolément.

» Quant à nous, grâce à l'ingénieuse combinaison due à l'initiative de Votre Majesté, qui a donné naissance à la Société et qui la soutient, nous sommes dispensés d'avoir recours à ces moyens. Nous affranchissons nos emprunteurs des conditions, plus ou moins rigoureuses, qui accompagnent nécessairement le crédit ordinaire. Nous pouvons prêter sans nous préoccuper du placement des effets, sans soumettre nos emprunteurs au délai fatal de 90 jours, à la variabilité et à l'élévation du taux de l'intérêt.

» Ces avantages nous permettent d'étendre nos opérations au-delà des limites imposées aux autres établissements, et nous assignent au milieu des institutions de crédit une place qui ne pourra nous être disputée.

» Qu'il nous soit permis, Madame, en terminant ce rapport, de remercier Votre Majesté de la haute sollicitude dont elle n'a cessé d'entourer nos travaux. Elle nous a donné l'exemple d'un respect rigoureux pour les règlements, contre lesquels aucune faveur, aucune recommandation n'a pu prévaloir. Suivant avec un vif intérêt la marche de la Société, se faisant rendre compte des progrès de ses opérations, suggérant d'utiles mesures, Votre Majesté a encore voulu nous fortifier par l'intervention directe de son fils, sous le patronage duquel elle nous a placés. Dans quelques jours, S. A. le Prince Impérial verra groupés autour de lui tous les enfants associés à l'œuvre; ils apprendront à le connaître et à l'aimer, et ce ne sera pas un des moindres services de notre Société d'avoir fait d'une œuvre de bienfaisance un lien de plus entre votre auguste fils et les générations qu'il est appelé à gouverner :

» Après cette lecture, ajoute le *Moniteur*, S. M. l'Impératrice a prononcé quelques paroles. Elle a remercié les membres du conseil supérieur et ceux des comités de leur zèle et de leur dévouement aux intérêts de la Société. Elle a dit que son désir, en fondant cette institution, avait été de resserrer de plus en plus toutes les œuvres, sœurs par le but où elles tendent, mais distinctes par les besoins auxquels elles s'adressent et qui, animées du même esprit, ne sauraient être rivales. Elle a ajouté qu'elle voyait avec plaisir la réunion des ministres des différents cultes, aspirant au même résultat, et montrant par là qu'il est possible de s'entendre et de se rapprocher pour l'accomplissement d'une pensée utile à l'humanité.

» Les paroles de S. M. l'Impératrice ont été, à plusieurs reprises interrompues par les applaudissements de l'assemblée.

» Avant la fin de la séance, S. A. I. le prince Impérial a remis, au nom de l'Empereur, la croix de la légion d'honneur, à M. Barroux, président du comité du Val-de-Grâce, l'un des membres les plus zélés de la Société et dont les services sont l'objet

CHAPITRE XIII.

Retour Vers le Passé

« Don Rodriguez a-t-il enfreint sa parole, oui ou non? demandait dona Louisa à don Antonio, en sortant du cirque avec lui et Paula. Je crains la colère de don Escudero quand il entendra parler de cet incident, et je regrette maintenant d'être venue.

« Mon neveu aurait certainement mieux fait de s'abstenir de cet hommage public. Mais il me semble que, par sa publicité même, la chose perd tout caractère inquiétant. »

Paula, qui les précédait, s'étant arrêtée pour les attendre, ils interrompirent leur conversation à demi-voix et ne la reprit qu'après leur arrivée au palais del Tésoro, qui, depuis quelques heures, abritait de nouveaux ses anciens habitants, à l'exception du comte. Paula, aspirant à la solitude, s'empressa de gagner sa chambre, et don Antonio, demeuré seul avec la comtesse, lui demanda tout d'abord des renseignements sur la situation présente de la famille.

« Vous connaissez par nos lettres, répondit-elle, les épreuves dont les progrès de la révolution nous ont poursuivis jusque dans l'exil. Car les îles mêmes ne furent pas longtemps à l'abri de la contagion. Peu après notre arrivée à Cuba, où nous avions rejoint mon mari, l'insurrection éclata aussi à Carthagène. Don Escudero se vit contraint de quitter sa ville natale et de faire des concessions au nouvel ordre de choses pour ne pas voir ses biens confisqués. Il ne les sauva qu'en promettant de ne rien entreprendre contre la république de Carthagène. Puis il vint nous retrouver à Portorico, où nous nous étions installés provisoirement, dans l'espoir de prochains changements politiques à Caracas.

La suite au prochain numéro.

d'une mention particulière dans le compte rendu.
 » La Séance a été levée à trois heures et demie
 aux cris de *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice !*
Vive le Prince Impérial. »

ALGÉRIE. — NOUVELLES AU SUD.

M. le maréchal Pélissier, gouverneur général de l'Algérie, vient de publier la proclamation suivante, à l'occasion des troubles dans le Sud de la division d'Oran :

Alger, le 21 avril 1864.

Le Maréchal Pélissier, duc de Malakoff, gouverneur général, à la totalité des populations arabes et kabyles.

Des troubles ont éclaté dans le Sud de la division d'Oran, et Si Seliman, le bach-agma des Ouled Sidi Cheikh, sortant de la voie qu'ont honorablement suivie Si Hama, son père, et Si Bou Becker, son frère, s'est fait le chef du mouvement.

Le commandant du Cercle de Tiaret, qui, avec un détachement d'infanterie et des goums, s'était porté à Ain bou Beker, a été surpris par les insurgés. Une partie de goums l'a abandonné, et cet officier supérieur a succombé avec le peu de monde qu'il avait.

Si Seliman a été tué, dès le commencement du combat, mais son jeune frère lui succédant, a, comme lui, appelé les populations à la révolte !

Plusieurs tribus du Sud ont répondu à son appel, et des chefs, qui depuis longtemps marchaient sous le drapeau de la France, se sont mis à leur tête.

Des troupes sont aujourd'hui en marche et l'insurrection sera bientôt comprimée. Il ne peut venir à l'idée de personne que la France ne châtie pas une trahison, et ne maintienne pas son autorité là où elle l'a établie et où elle l'exerce avec justice et bienveillance.

Cependant ces événements, les commentaires auxquels ils donnent lieu, peuvent jeter de l'inquiétude dans l'esprit des chefs et des populations.

Il est des gens qui répètent sans cesse que le peuple arabe doit cesser d'exister, et que le moment est proche où les Bach-Aghas, Aghas, Caïds, Cheik, Cadhis et autres disparaîtront complètement.

Ces paroles sont sans portée. Elle ne sont point l'expression de la pensée du gouvernement français. Que les chefs indigènes se rassurent, que les tribus restent calmes !

Est-ce au moment où l'abondante récolte de l'année dernière, où l'espoir d'une récolte plus belle encore cette année, rendent à tout le monde le bien-être et la prospérité, qu'il faut, en recommençant des désordres, des insurrections, des guerres, s'exposer aux malheurs de toute sorte qui en sont la conséquence ?

Si les populations, oubliées du passé, n'avaient point confiance dans le présent, qu'elles relisent la lettre que l'Empereur m'a adressée le 6 février 1862.

Elles verront combien sont bienveillantes les intentions du Gouvernement à leur égard ; elles trouveront un gage certain pour l'avenir dans ces paroles de Sa Majesté :

« Je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français. »

Le gouverneur général, Maréchal PÉLISSIER DE MALAKOFF.

Chronique locale.

COUR D'ASSISES DU LOT.

PRÉSIDENCE DE M. TROPAMER.
 Conseiller près la Cour Impériale d'Agen.

Audience du 2 mai.

Affaire NOZIÈRES. — Vol qualifié.

Le 1^{er} mars dernier, un vol d'une somme de 450 fr. fut commis à Cahors, faubourg Cabessut, au préjudice du nommé Lapergue. Les soupçons de ce dernier se portèrent aussitôt sur le sieur Nozières, repris de justice, qu'il avait employé quelques jours avant, comme tailleur, et qui connaissait parfaitement son habitation. Plainte fut déposée à la police contre cet individu, qui ne tarda pas à être mis en état d'arrestation. — Comment, en effet, se soustraire à la Justice en présence des aveux que Nozières avait faits à la femme St-Amant, aubergiste, à Cahors, à laquelle il offrait de prêter 200 fr. provenant de la somme volée ?

C'est pour répondre à cette accusation que Nozières comparait aujourd'hui devant ses juges. Mais en présence d'un crime dont il se reconnaît l'auteur, que pouvait-il espérer de plus du verdict du Jury que l'émission des circonstances atténuantes ? C'est la faveur qui lui a été accordée. — La Cour a condamné Nozières à 5 ans de réclusion.

Ministère public, — M. Motas.
 Défenseur, — M. Périé.

Même Audience.

Affaire SÉBAL (Marie). — Infanticide.

Dans la soirée du 14 mars dernier, sur la commune de Bach, un crime d'infanticide fut commis par Marie Sébal. Des explications que la coupable donne sur les moyens employés pour commettre le crime, il résulte qu'elle essaya d'abord d'étouffer son enfant en lui mettant un pied sur le cou ; que ce moyen ne lui ayant pas réussi, elle avait fortement lié le cou de l'enfant,

et ne l'avait délié qu'après avoir eu la conviction qu'il était mort. Elle l'avait alors enveloppé dans un linge, et placé sous son matelas, afin d'achever de l'étouffer, si l'asphyxie n'avait pas été complète ; car son intention bien arrêtée était de se débarrasser de son enfant.

Marie Sébal n'a rien nié devant la cour d'assises. Elle a témoigné simplement de son repentir et a demandé l'indulgence des juges.

Le jury déclare Marie Sébal coupable, mais il mitige son verdict par les circonstances atténuantes. — La Cour condamne Marie Sébal à 20 ans de travaux forcés.

Ministère public, — M. Motas.
 Défenseur, — M^e Duc.

Audience du 3 mai.

Affaire VAILHES. — Incendie.

Vailhes (Gabriel), habite le village de Bezet, commune de Cornac. C'est un vieillard de 70 ans, veuf depuis sept ans et tout dispos à se remarier. Cette intention lui a attiré les plaisanteries générales : une fille de mœurs légères surtout, faisait subir journellement au vieillard de véritables martyres. Plusieurs fois Vailhes avait exprimé le mécontentement qu'il éprouvait de ses taquineries intempestives et sa colère avait fait explosion par des propos à susciter l'inquiétude. Le 22 décembre, se retirant de la foire de Saint-Céré, en compagnie d'un habitant du village de Bezet, il s'était écrié : « Avant de supporter que l'on se moque ainsi de moi, je mettrai le feu à tout le village. » Dans plusieurs autres circonstances il avait proféré la même menace.

Les choses en étaient là, lorsque dans la nuit du 16 au 17 janvier le feu se déclara à la grange de Pierre Felzisses, où ce dernier était couché avec son fils. L'incendie prit une extension alarmante, et en un instant plusieurs granges très-voisines devinrent la proie des flammes. Les soupçons se portèrent tout naturellement sur Vailhes qui n'avait pas paru sur le lieu du sinistre, quoique sa maison n'en fût pas très-éloignée. Une femme Bennet dit même que Vailhes lui avait demandé deux allumettes dans la soirée du 16 janvier.

Une information fut ouverte contre lui. Vailhes, qui avait quitté son domicile, fut arrêté le 19 février au village d'Aygueparses.

Interrogé par M. le juge d'instruction, le vieillard protesta de son innocence.

A l'audience de ce jour, Vailhes comparait et se renferme dans son système de dénégations. M. de Calmels-Puntis soutient l'accusation.

M^e Guilhou présente la défense de son client qui est reconnu innocent par un verdict du Jury. La Cour prononce sa mise en liberté immédiate.

Un incendie a éclaté dans la nuit du 27 au 28 avril, au village de Mazéon, commune de Montfaucon. En moins de 10 minutes, une grange et un hangar, appartenant au sieur Poujade (Guillaume), ont été consumés. La perte est évaluée à 1,100. Ces bâtiments étaient assurés.

La malveillance est étrangère à ce sinistre.

RETRAITE DE LA PROVIDENCE

Dimanche dernier a eu lieu la clôture de la retraite des Dames de la Providence, dans la chapelle des Sœurs de Nevers. — Plus de 200 dames ou demoiselles avaient suivi fidèlement les exercices prêchés avec un rare talent par M. l'abbé Rouquette, du clergé de Toulouse. — Presque toutes se présentaient dimanche matin à la table sainte et recevaient dans leur cœur le Dieu qui prépare à toutes les bonnes résolutions et donne la force de les tenir. — Monseigneur Peschoud avait bien voulu honorer de sa présence cette pieuse réunion. — Sa Grandeur a dit la messe et distribué la sainte communion. — Après quelques minutes d'action de grâces, Monseigneur a pris la parole et rappelé les conclusions et les effets de toute bonne retraite. Les conclusions ne sont sérieuses, les effets ne se produisent qu'autant qu'on a soin de rester uni au Dieu qui a pris possession de l'âme, et le grand moyen de cette union, c'est la fidélité au devoir de la prière. Une multitude de difficultés empêchent l'efficacité de la prière, un Père de l'Église les résumait dans ces trois mots : *Vous n'obtenez pas quia mali, quia malis, quia mala*, parce que vous êtes mauvais, sans souci d'une conversion à Dieu qui est le premier bien à solliciter ; parce que vous demandez mal, sans attention et sans foi ; parce que vous demandez ce qu'il vaut mieux que vous n'obtenez pas. — Eh bien ! se garder de ces dispositions malheureuses et prier chaque jour avec confiance, avec ferveur, avec persévérance, voilà le moyen d'entretenir l'union avec Dieu et de persévérer dans les saintes impressions de la retraite. — Monseigneur a développé ces pensées avec une simplicité charmante, avec une facilité et une pureté de langage que peut seule donner l'habitude du respect pour la parole. — Il disait : *Je ne prétends pas vous rien apprendre, Mesdames ; ce que je vous dis là, vous l'avez entendu cent fois. C'était vrai, on avait maintes fois entendu tout cela, moins la justesse et le choix des expressions, la manière élégante de reproduire, d'harmoniser entr'eux et de répandre, com-*

me un émail sur tout le discours, les textes les plus variés de nos saints livres, moins, en un mot, toute cette distinction de la forme, autant de raretés auxquelles l'orateur seul pouvait ne pas porter attention.

— Monseigneur a recommandé à la piété des Dames de la Providence plusieurs œuvres déjà établies, particulièrement l'Orphelinat dont ces dames sont les patronesses, et l'Ouvroir où chacune d'elles devrait aller, au moins une demi-journée de chaque semaine, travailler pour le vêtement du pauvre et du malade. — Espérons que ces recommandations ne seront pas oubliées.

Monseigneur a voulu aussi fonder une nouvelle œuvre, — elle était depuis quelques temps l'objet de ses pieuses préoccupations, il en avait mieux compris l'utilité dans sa visite pastorale, — il avait rencontré beaucoup d'églises pauvres. — Pauvres d'ornements pour le saint Sacrifice ; pauvres de ce qui fait la décence de l'autel et du tabernacle : fleurs, chandeliers, linges, vases sacrés. — Il avait été quelquefois frappé de la presque complète nudité de la maison de Dieu. — Son cœur s'était ému à la pensée de ce dépouillement de l'hôte divin, rappelant trop Bethléem. — La nouvelle œuvre ayant pour moyens une cotisation annuelle et le travail des associées, aurait pour fin l'ornementation, non pas luxueuse mais décente, des sanctuaires plus dépouillés, comme elle aurait pour objet direct la personne même de Jésus-Christ. — Déjà l'éloquent prédicateur de la retraite avait dû recommander l'œuvre et à la suite d'une première proposition, plus de cent Dames s'étaient présentées et avaient promis leurs concours. — Mais Monseigneur a donné lui-même une marque de haute confiance aux Dames de la Providence, en leur soumettant ses impressions, en faisant appel à la piété qui les distingue et en plaçant en quelque sorte sous leur patronage l'œuvre de son cœur et de sa foi. — Monseigneur ne se sera pas trompé : *l'œuvre des Tabernacles* aura certainement les sympathies de toutes les personnes véritablement pieuses et dévouées à Notre-Seigneur dans le plus auguste de ses sacrements. — De nouvelles adhésions arriveront à mesure qu'elle sera connue. — Le zèle vrai et dévoué des premières associées en facilitera l'organisation et les services qu'elle pourra rendre, bientôt peut-être à plusieurs églises, montreront l'opportunité de sa fondation. — Nous ajouterons que l'œuvre de la Providence, dans ce qui lui est propre, ne pourra que bénéficier du bon accueil qu'elle fait et qu'elle continuera à faire à sa nouvelle sœur. — Dieu répandra sur son Orphelinat des bénédictions plus abondantes pour avoir généreusement adopté l'orphelin de ses tabernacles. — Les œuvres chrétiennes, comme l'a si bien dit Monseigneur, se soutiennent, se fortifient les unes les autres, et la moins chrétienne des objections qu'on puisse opposer à une œuvre, quand Dieu l'inspire, c'est celle qu'on tire du préjudice qu'en auront les œuvres qui existent déjà. — La dernière retraite des Dames de la Providence laissera à toutes de bons et utiles souvenirs. — A Dieu d'abord, à Monseigneur ensuite et à l'apôtre zélé qui la prêchée, notre action de grâce et notre reconnaissance.

Le mois de Marie a été inauguré, samedi soir, dans toutes nos églises. Des préparatifs étaient déjà faits depuis quelques jours. Partout, les autels sont richement ornés. Dans chaque paroisse, les fidèles ont rivalisé d'ardeur pour donner le plus grand éclat à cette solennité.

Cahors, le 4 mai 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Le bruit courant en ville que j'avais sollicité l'emploi de Commis-Voyer à Cahors, en remplacement du Sr Fourastié, je dois à la vérité et à moi-même de couper court à ces rumeurs que la malveillance a seule inspirées.

On a voulu, sans doute, donner à penser qu'en prenant part aux préoccupations de l'intérêt général j'avais songé à mon intérêt personnel. Telle n'a jamais été ma pensée ni celle de mes amis.

Soyez assez bon, Monsieur le Rédacteur, pour accueillir dans votre Journal la présente protestation et mes salutations sincères.

G. BRUGIDOU.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 30 avril 1864.

- Rhétorique.**
 (Sections réunies.)
 Discours français : 1^{er} Pons ; 2^e Gardot.
- Second.**
 (Sections réunies.)
 Narration française : 1^{er} Bonnefoy ; 2^e Sers.
- Troisième.**
 Thème grec : 1^{er} Vialard ; 2^e Lascombes.
- Quatrième.**
 Français : 1^{er} Lacarrière ; 2^e Mellis.
- Cinquième.**
 Thème latin : 1^{er} Pichard ; 2^e Hebrard.
- Sixième.**
 Calcul : 1^{er} Lagard ; 2^e Pasquet.
- Septième.**
 Histoire : 1^{er} Agar ; 2^e Teyssière.
- Huitième.**
 Calcul : 1^{er} Bourdin ; 2^e Bénâtre.
- Enseignement professionnel.**
 (Deuxième année.)
 Physique : 1^{er} Pouzergues ; 2^e Tulet.
 (Première année.)
 Anglais : 1^{er} Guilhou ; 2^e Combes.
- Cours préparatoire.**
 (Troisième année.)
 Histoire : 1^{er} Combèles ; 2^e Mazélié.
 (Deuxième année.)
 Histoire : 1^{er} Durand ; 2^e Depeyre.
 (Première année.)
 Histoire : 1^{er} Delard ; 2^e Séguela.

Le Provisoir,
 LAPRADE.

Par arrêté de M. le directeur général de l'enregistrement et des domaines, du 23 avril, M. Chavastelon, receveur à Livernon (Lot), a été nommé receveur à Allanche.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE

DES

CONVOIS MILITAIRES

Dans les divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine. (Algérie).

Adjudication pour une période de quatre années.

Il sera procédé, le mercredi 25 mai 1864, à trois heures, dans chacune des places d'Alger, d'Oran et de Constantine, par les soins d'une commission présidée par l'intendant divisionnaire, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées du service des Convois militaires dans toute l'étendue de la division, pour une période de quatre années, du 1^{er} juillet 1864 au 30 juin 1868.

A Alger aura lieu en même temps une adjudication du service des Convois, par marché spécial et distinct, pour la ligne de Médéah à Laghouat.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction qui y fait suite : à Paris, à Marseille, à Montpellier, à Perpignan et à Toulouse, près des sous-intendants militaires ayant la surveillance du service des Convois ; dans les divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine, à l'intendance divisionnaire, à la préfecture et près de chaque sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront concourir aux adjudications devront déposer, dans les bureaux du sous-intendant militaire du chef-lieu divisionnaire et avant le 18 mai prochain, terme de rigueur, une déclaration indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

Les personnes résidant en France, ou dans une division de l'Algérie autre que celle pour laquelle elles voudraient soumissionner, devront, en outre, dans leur intérêt, désigner un négociant ou habitant notable de la place, auprès duquel l'administration pourra s'éclairer sur la moralité, l'aptitude et la solvabilité de chaque soumissionnaire.

Le sous-intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater dudit jour, 18 mai, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le sous-intendant militaire, pour constater la remise des déclarations, sera définitivement close.

La commission de chaque chef-lieu divisionnaire délibérera, le 18 mai, sur l'admission ou le rejet des soumissions préparatoires.

Les décisions seront définitives et irrévocables.

Les personnes admises définitivement seront prévenues, séance tenante, par l'intendant militaire, président de la commission.

Paris, le 5 avril 1864.

Le Maréchal de France, Ministre secrétaire d'Etat de la Guerre.
 Pour le Ministre et par son ordre :
 L'Intendant militaire, Directeur,
 ROBERT.

On nous écrit de Vayrac :
 Le temps sec qui règne depuis quelque jours est très-favorable à la culture de la vigne.

Le raisin naissant est d'une magnifique apparence. On craint encore pour les vignes des bas-fonds les conséquences de la gelée, dont les chances funestes sont amoindries par le manque d'humidité.

Une partie des départements du Cantal et de la Corrèze, qui font des provisions en vin dans quelques unes des communes des cantons de Bretenoux, de Vayrac et de Beaulieu (dans la Corrèze), donne chaque année un mouvement assez actif à la vente des vins de ces localités que vivifie encore le voisinage des stations du chemin de fer.

En décembre dernier on offrait du vin, à 30 à 32 fr. l'hectolitre.

Il n'y avait que les petits propriétaires, qu'aiguillonnaient d'urgents besoins d'argent, qui cédaient à ces prix ; les autres avaient foi que, dans la suite, les ventes s'effectueraient sur des prix plus élevés. Cruelle a été leur déception : en ce moment les vins se vendent au prix qu'on peut juger comme moyen de 20 à 22 francs pour les vins de bonne qualité et de 17 à 18 francs pour les qualités inférieures.

Les blés de la vallée se développent admirablement bien sous l'influence d'une température sèche.

Ceux des plateaux calcaires du Caussé paraissent souffrir du manque d'humidité qui est également nuisible à la venue des récoltes fourragères.

Le froment s'est vendu à la foire de Vayrac, 2 mai, de 20 à 21 fr. ; les haricots de 26 à 27 fr. ; le seigle de 14 à 15 fr. ; le maïs de 12 à 14 fr. ; le chènevis de 25 à 28 fr. ; le tout à l'hectolitre.

Le bétail de toute espèce a éprouvé des difficultés dans la vente.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1^{er} mai 1864.
 4 Versements dont 1 nouveau... 821' 99
 9 Remboursements dont 4 pour solde. 3,933 06
 Pour la chronique locale : A. LATYOL.

Paris

3 mai.
 Ce matin, à 11 heures, le conseil des mi-

mistres s'est assemblé aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Le service commémoratif pour la mort de l'Empereur Napoléon I^{er}, qui, chaque année, a lieu le 5 mai, au dôme des Invalides, sera célébré, à cause de la fête de l'Ascension, le mercredi 4 mai.

Le jeudi 5 mai, pour que les offices ne soient pas troublés, les visites au tombeau de l'Empereur ne pourront avoir lieu.

— L'Empereur et l'Impératrice ont visité hier l'Exposition des beaux-arts, au palais de l'Industrie. Demain, cette Exposition sera ouverte au public.

Pour extrait : A. LAYTON.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Judi, 5 mai 1864

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Au bénéfice de M. MONTCAVREL.

QUATRE PIÈCES NOUVELLES.

LES PETITS OISEAUX — M. VA AU CERCLE

— UNE LOGE D'OPÉRA — LA CLÉ SOUS LE

PAILLASSON

A L'ÉTUDE :

LES FILLES DE L'ENFER

Pièce fantastique en 6 tableaux avec décors et trucs des

théâtres de Toulouse.

Prochainement clôture.

Madrid, le 29 janvier 1863.

Monsieur Didier, à Paris.

A mon retour à Madrid, j'ai informé tous mes amis du bonheur que j'avais eu, l'année dernière, à Paris, de me guérir, à l'aide de votre Graine de Moutarde blanche, d'une cruelle maladie chronique de l'estomac; nous vous engageons tous, dans votre intérêt, à établir

ici un dépôt de votre précieux spécifique. Vous trouverez infailliblement dans notre capitale de nombreux prosélytes et un débit considérable.

Le marquis de VILLAMÉDIANA (4, Amor de Dios).

TACHES, HALE, BOUTONS, FEUX AU VISAGE, PIQURES D'INSECTES.

On lit dans le *Dictionnaire des cosmétiques* du Dr Lunel, au mot LAIT ANTÉPHELIQUE :

« Cette préparation cosmétique a pour but de combattre ou de prévenir les sécrétions accidentelles qui, sous les noms d'éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, rougeurs, feux, efflorescences, boutons, rugosités, etc., s'attaquent à la pureté ou à la clarté du teint.

» APPRÉCIATION. — La *Revue de thérapeutique*, le *Courrier médical*, la *Revue des sciences*, etc., ont signalé l'efficacité incontestable du lait antéphele. Pour notre part, nous lui avons dû divers succès dans des cas d'éphélides et de couperoses, et plusieurs de nos confrères en ont retiré d'excellents avantages, employé comme topique, contre la piqûre si dangereuse de mouches venimeuses. »

La *Monographie des Hémorroïdes*, par le docteur A. Leber, opère aujourd'hui une véritable révolution dans la presse médicale. Il n'est question que la guérison bien authentique d'une maladie réputée incurable. — 1 vol. in-8° p. fr. à Paris, 14, rue, de l'Echiquier. (Consult.)

CONTREFAÇONS et IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de donner du *Chocolat Desbrière* lorsqu'on leur en demande, le

remplacent par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la *Magnésie* n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap le mercure doux, *drastique violens* qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepelletier, 9, à Paris.

Contre les RHUMES, gripes, maux de gorge, le SIROP et la PÂTE de NAFÉ DELANGRENIER, possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kocke appelle, à si juste titre, un remède béni, un magnifique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinet, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

3 mai Bastide (Pierre-Eugène), rue Valentré.

Mariages.

2 — Sarrut (Pierre), menuisier, et Lagarrigue (Elisabeth), domestique.

Décès.

4 — Gayet (François), maçon, 42 ans, rue Impériale.

2 — Fournié (Marie-F.-A.-J.-E.), 17 mois, Cabessut.

- 2 — Lavergne (Marie), sans prof., 82 ans, rue Daurade.
- 3 — Labie (François), négociant, 32 ans, boulevard Nord.
- 4 — Borie (Pétronille), sans prof., rue des Augustin.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Figeac.

Commune de Saint-Céré.

VILLE DE SAINT-CÉRÉ.

Construction d'une SALLE D'ASILE, agrandissement de la HALLE AUX GRAINS et de L'HOTEL-DE-VILLE.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Saint-Céré donne avis que les plans parcellaires des terrains à occuper pour la construction d'une Salle d'Asile, l'agrandissement de la Halle aux grains et celui de l'Hotel-de-Ville, dressés et présentés, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, ont été déposés ce jourd'hui, 4 mai courant, au secrétariat de la Mairie de Saint-Céré, et qu'ils y resteront pendant huit jours francs au moins, du cinq au treize mai mil huit cent soixante-quatre, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance desdits plans, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre leur teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Saint-Céré, le 4 mai mil huit cent soixante-quatre.

Le Maire,
Signé : MURAT.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTON.

AU BON MARCHÉ

MARGAT Frères et PELET

COURS FÉNELON.

OUVERTURE DE LA SAISON D'ÉTÉ.

Mise en Vente de toutes les Nouveautés de la saison à des prix exceptionnels.

NOUS CITERONS COMME EXEMPLE :

Une grande affaire fantaisie pour robes en 80 centim^{es} de large, valant de 1 fr. 40 à 1 fr. 50, mise en vente à..... » 75^c
60 pièces alpaga quadrillé, ne valant pas moins de 1 fr. 75^c, offertes à..... » 95^c
Une forte partie Poil de Chèvre, en très-belle qualité, valant

partout 1 fr. 75^c à 2 fr., vendue à..... 1 25^c
200 robes Cretonne, nuance pure havane, cuir, etc., etc., ne valant pas moins de 2 fr. à 2 fr. 25^c, mise en vente à..... 1 50^c
50 pièces popeline fantaisie laine et soie, vendues partout 3 fr. 75^c à 4 fr., offertes à.... 2 45^c

300 pantalons d'Elbeuf, ne valant pas moins de 12 à 13 fr. le mètre, mis en vente à..... 7 50^c
500 Ombrelles, taffetas nouveauté, valant partout 6 fr. à 7 fr., mises en vente à..... 2 95^c
1,000 cravates pour homme en très-belle qualité, vendues. » 45^c

1,200 foulards soie vendus dans toutes les maisons 3 fr. 50 à 4, offerts à..... 1 95^c
20 pièces taffetas noir, tout cuit de 63 centimètres de largeur, article fort et brillant, qualité de 6 fr. le mètre, mises en vente à..... 4 50^c

300 confections demi-saison, en très-belle qualité, offertes à. 12 »
200 confections, modèles riches, vendus partout 45 à 50 fr., mises en vente à..... 32 »
500 jupons nouveauté, valant dans toutes les maisons 6 à 7 fr. vendus..... 3 25^c

Un assortiment considérable de Calicots, Cotonnades, Indiennes, Toiles pour draps et chemises, mis en vente meilleur marché qu'en Fabrique.

Pour qu'on puisse s'assurer de l'exactitude des prix, une Exposition aura lieu les 6, 7 et 8 mai courant.

Prix-Fixe. — ENTRÉE LIBRE

SEL PURGATIF LE PERDRIEL

LE PLUS AGRÉABLE DE TOUS LES PURGATIFS

Vente au détail : Pharmacie LE PERDRIEL, faubourg Montmartre, 76. — Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le Rob végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

Une Maison honorable

de Bordeaux, demande à recevoir en consignation des VINS, EAUX-DE-VIE, ET 3/6. Elle donnera les meilleures références et fera des avances. — Ecrire par lettres affranchies aux initiales V.X., poste restante.

ON SAIT que la RÉGLISSE SANGUINÈDE est le meilleur remède contre les rhumes et affections de poitrine; mais c'est aussi le meilleur DIGESTIF, et, mangée après les repas, elle prévient les COLIQUES, VOMISSEMENTS, DIARRHÉES, que procurent les chaleurs et qui sont les suites de mauvaises digestions. — 75 c. la boîte, dans toutes les pharmacies.

Rasoir double cémenté

garanti accessible à toutes les barbes.

Prix : 8 fr. la paire.

Chez BAYLES, J^{ne}, rue de la Liberté, A Cahors.

A VENDRE

Voitures à deux et à quatre roues en tout genres, toutes confectionnées d'avance, bien finies, bien conditionnées garanties à toute épreuve, à de très bas prix. — Voitures d'occasion.

S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, à Cahors.

LE PETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES
COMESTIBLES | CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MÉNIER, etc.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilles.

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: *Chesbrière*
Dépôts: à Cahors, ch. VINET; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CAMBONNAT; à Puy-Lévy, DELREIL; à Granaat, LAFON-BESSIÈRE, Dh.; à Gourdon, CABANES Dh.

A LA REINE DES FLEURS.

PARFUMERIE LAIT D'IRIS

L.T. PIVER

Parfumeur de S. M. L'EMPEREUR

SEUL INVENTEUR DU SAVON AU SUC DE LAITUE

et du LAIT D'IRIS pour la TOILETTE et le TEINT.

Entrepôt général, boulevard de Strasbourg, 10.

PARIS.

DÉPÔTS dans toutes les villes de France et de l'ÉTRANGER.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 45 années de succès attestent son efficacité. Flaçon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, rue Saint-Honoré, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

HUILE DE FOIE DE MORUE DE MAROC

SANS ODEUR

NI SAVEUR, GARANTIE PURE.

Pêcheries au Nord de la Norvège.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt chez MM. Bergerol, Vinet, pharmaciens, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTON